



Procès-verbal du conseil scientifique du 24 novembre 2016

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 23 juin 2016 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris, sous la présidence de M. Patrick Boucheron. La séance s'ouvre à 9h.

Membres présents ou représentés (16)

Mme Anna BELLAVITIS, professeur à l'université de Rouen ;
M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des directeurs des études ;
M. Paolo CAMMAROSANO, Centro Europeo Ricerche Medievali ;
M. Florent COSTE, représentant élu des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;
M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Patrick GILLI, professeur à l'université de Montpellier (procuration à M. Manuel ROYO) ;
M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Claude POUZADOUX, Centre National de la Recherche Scientifique ;
M. Manuel ROYO, professeur à l'université de Tours ;
Mme Silvia SEBASTIANI, École des Hautes Études en Sciences Sociales (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (procuration à M. Yves-Marie BERCÉ) ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cinzia VISMARA, professeur à l'université de Cassino ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Membres absents excusés (2)

M. Roger GENET, le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Assistaient également à la séance

M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 ;
2. Informations de la directrice ;
3. État de l'activité du CCPS ;
4. État des crédits dédiés à la recherche pour 2017 ;
5. Manuscrits présentés pour publication ;
6. Audit sur la diffusion des publications des EFE (rapport de R. Figuié, septembre 2016) ;
7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

En guise d'introduction au conseil scientifique, la directrice de l'École française de Rome accueille trois nouveaux personnels de l'EFR siégeant comme membre du conseil ou comme personnalités invitées : Pierre Savy, directeur des études pour le Moyen Âge depuis le 1^{er} septembre 2016, Monique Zimmermann, agent comptable de l'EFR depuis le 1^{er} septembre 2016 et Florent Coste, représentant des membres aux conseils de l'EFR pour l'année universitaire 2016-2017.

1. Examen du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Le président du conseil d'administration souhaite ajouter le terme « d'administration » en page 3 du procès-verbal, la phrase devenant ainsi : « ...le conseil d'administration aura à se prononcer sur ce critère de recrutement au moment du vote sur le nombre de postes à pourvoir pour l'année universitaire 2017-2018. »

Une fois cette modification apportée, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

Le premier point concerne l'information du conseil scientifique de la venue sur site du Haut conseil pour l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES) les 3 et 4 octobre dernier. Le comité d'expertise était composé de D. Viviers, J. Beaudoin et E. Brière. Les 5 et 6 octobre, certains personnels de l'EFR ont par ailleurs été auditionnés par des sous-commissions du HCERES. Le rapport devrait être transmis d'ici la fin du mois de novembre 2016. Les points à évoquer prioritairement étaient la politique de communication, l'internationalisation (en matière de diffusion des publications et de communication), l'employabilité des membres de l'EFR, et l'état de la formalisation écrite des procédures.

Par ailleurs, le dialogue contractuel avec la tutelle débutera une fois le rapport du HCERES rendu. Fin janvier-début février 2017, l'EFR remettra un bilan d'une dizaine de pages de l'action prévue au titre du contrat 2012-2016 et une déclaration stratégique du même volume sur la période 2012-2021. Bilan et déclaration stratégique prévoient une partie commune aux cinq écoles françaises à l'étranger. Une expertise de la tutelle sera entreprise en février 2017 sur l'immobilier et le numérique au sein des cinq EFE (qui ont dû répondre récemment à une enquête préliminaire sur ce dernier point). Le dialogue avec la tutelle est prévu de mars à juin 2017, pour une présentation du

nouveau contrat quinquennal 2017-2021 en conseil d'administration du mois de juin 2017 et pour signature fin juin 2017.

Les cinq écoles françaises à l'étranger se sont dotées d'un site commun (resefe.com), à l'aide de l'expertise de l'ancien webmaster des sites des UMIFRE, N. de Lavergne. Le site a été élaboré par le service informatique de l'EFA, le seul recours externe ayant été l'expertise d'un prestataire pour le logo et la charte graphique. À terme, le site commun devrait pouvoir proposer la vente de livres en ligne.

L'autre effort de communication porte sur la mise en place de l'intranet à l'EFR. Un engagement avait été pris lors du précédent contrat. L'intranet est désormais en place et à disposition des personnels de l'EFR. Le dossier a été géré de concert entre la chargée de communication, l'informaticien et un prestataire externe. Le logiciel libre s'intitule OwnCloud. Il permet l'accès à distance aux documents pour les membres des conseils. Il sera utilisé de même pour la future plateforme de recherche.

Les EFE ont de nouveau cette année proposé une table ronde « carte blanche » aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, sur « les grandes expéditions de l'Antiquité au XIX^e siècle ». Les EFE ont tenu également un stand commun au salon du livre d'histoire qui se tient parallèlement. Des améliorations sont prévues pour l'an prochain (préciser la période historique proposée, intensifier les animations au salon du livre, notamment à l'aide d'une vidéo sur les EFE...).

Par ailleurs, l'appel pour le recrutement de chercheurs résidents au titre de l'année 2017-2018 vient d'expirer : on recense 24 dossiers recevables. 36 mensualités ont été proposées. Sept chercheurs bénéficieront du dispositif, qui prend de l'ampleur d'année en année. La directrice de l'EFR se félicite de la réussite et de l'attractivité du dispositif. À noter en particulier l'origine géographique très variée des demandes de dossier, laquelle reflète l'attractivité de l'EFR à l'international.

Un nouveau dispositif va voir le jour en 2017 : l'atelier d'initiation à la recherche, en direction des élèves de master I et II. Le premier atelier, d'une durée d'une semaine, sera organisé en mars 2017. Quelques membres de l'EFR mèneront cet atelier. L'appel à candidature vient d'arriver à son terme, les dossiers, au nombre de 20, doivent encore être analysés.

Yves-Marie Bercé demande si cet atelier est destiné à susciter des projets de thèse. Il est répondu par l'affirmative, outre le fait qu'une expérience de terrain est proposée (accès aux archives du Vatican).

3. État de l'activité du CCPS

Le comité de coordination de la politique scientifique (CCPS), dont la création a été entérinée lors du conseil scientifique de novembre 2015, se donne pour vocation de réguler les activités scientifiques de l'EFR hors de celles prévues par le contrat quinquennal. La directrice de l'EFR rappelle la règle énoncée lors du précédent conseil scientifique pour une saine gestion du calendrier : il ne sera pas accepté plus d'une manifestation par section et par mois. Au cours de l'année écoulée, soixante-douze dossiers ont été déposés (25 en Antiquité, 18 en Moyen Âge et 29 pour les Époques moderne et contemporaine) et 49 dossiers ont été acceptés (17 pour l'Antiquité, 13 pour le Moyen Âge et 19 pour les Époques moderne et contemporaine). Ce dispositif permet à la direction de l'EFR de garantir une politique plus transparente et de répondre à des demandes ponctuelles dans la mesure des moyens humains à disposition.

Il est précisé que les projets qui ont fait l'objet d'un refus de la part du conseil scientifique pour l'inscription au quinquennal, même s'ils peuvent bénéficier de soutiens ponctuels, ne sauraient être repris à l'identique par le biais de demandes au CCPS.

4. État des crédits dédiés à la recherche pour 2017

Monique Zimmermann expose les grandes lignes du budget 2017 pour ce qui concerne les crédits dédiés à la recherche.

En l'absence de notification de la subvention pour charge de service public pour l'année 2017, la base de calcul a été celle du montant accordé pour 2016. Le budget 2017 est présenté en mode GBCP, selon les termes du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment en matière de personnel, où la répartition des agents s'effectue par destination en fonction de leur domaine d'activité au sein de l'EFR.

Les autorisations d'engagement se montent à 7 680 960 euros et les crédits de paiement à 7 735 960 euros. Les recettes se montant à 6 979 130 euros, on constate un solde budgétaire en déficit, d'un montant de 756 830 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées pour 63% aux rémunérations des personnels, les autres dépenses concernant la fonction support pour 11%, la recherche en SHS pour 8%, la diffusion des savoirs pour 5%, la bibliothèque pour 4% et les personnels sur programmes de recherche pour 6%.

Le montant total des crédits dédiés à la recherche augmente alors que la subvention du ministère n'évolue pas. Ceci s'explique en partie par le démarrage du projet ERC Consolidator Grant Performart, porté par une chargée de recherche au CNRS précédemment mise à disposition de l'EFR de 2008 à 2012, Anne-Madeleine Goulet. L'École est la seconde institution d'accueil aux côtés du CNRS, à travers la section Époques moderne dont le budget recherche augmente fortement pour cette raison.

Pour l'année universitaire 2016-2017, on note par ailleurs une augmentation du nombre de membres doctorants, considérés dans la destination « formation ».

En bibliothèque, on souligne l'augmentation des dépenses de fonctionnement dues à la prise en charge d'un garde armé pour l'entrée du palais Farnèse en dehors des heures d'ouverture de l'ambassade.

Georges-Henri Soutou, à l'issue de la présentation, demande s'il est autorisé d'afficher un déficit prévisionnel. Il est répondu que les autorisations d'engagement étant différentes des crédits de paiement, on constate un décalage en terme de trésorerie sur les programmes de recherche. Par exemple, une première tranche de subvention a été perçue pour le projet Performart en octobre 2016, laquelle servira toutefois à couvrir des dépenses (de personnel et autres) sur l'année 2016 mais aussi sur 2017 et une partie de 2018. Par ailleurs, un prélèvement dans le fonds de roulement sera nécessaire pour les travaux d'investissement.

Jean-Louis Ferrary demande si l'EFR perçoit un pourcentage de la subvention en tant que gestionnaire du projet Performart. L'agent comptable répond que le plan de financement prévoit 15% au titre des coûts indirects mais qu'il a été décidé que ceux-ci pourront être utilisés par Anne-Madeleine Goulet.

Jean-Louis Ferrary note que la lecture n'est pas facilitée : les salaires des doctorants sont imputés à la destination « formation » tandis que les salaires des membres docteurs sont imputés à la destination « recherche ». L'agent comptable répond que l'enveloppe concernant les dépenses de personnel est une enveloppe globale. La directrice de l'EFR précise que la majeure partie des

doctorants est en passe de soutenir, et passera dans la destination « recherche » au fur et à mesure des soutenances. Elle ajoute que cette distinction doctorant/docteur a fait l'objet d'une unification entre EFE.

5. Manuscrits présentés pour publication

Antiquité

- Bruno d'Andrea, *Bambini nel limbo. Le interpretazioni dei bambini dei tofet alla prova della documentazione archeologica*

Ce manuscrit devra faire l'objet d'un second passage en conseil scientifique, après modifications à apporter.

- Véronique Chankowski, Xavier Lafon et Catherine Virlovet, Programme ANR *Entrepôts et lieux de stockage du monde gréco-romain antique*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, en coédition avec l'École française d'Athènes.

- H Tréziny, F. Mège Mégara 7, *La ville hellénistique et romaine*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit.

On décompte 495 illustrations.

pour lequel les illustrations sont fondamentales

Le responsable des publications indique au conseil scientifique qu'il est impossible de publier la totalité des illustrations sous forme papier. Ainsi, il sera opéré un tri pour une impression papier d'une part, et un choix d'images pour un placement sur la plateforme Medi Hal (l'équivalent de Hal pour les images, il s'agit d'un volet du projet Huma-num). Il conviendra de créer une page au nom de l'EFR. Par ailleurs, sur la quantité d'images dénombrées, un problème de droit se posera, la propriété appartenant aux auteurs et à la Surintendance, laquelle risque d'exiger un grammage des images.

De cette proposition de publication surgit un débat sur le contenu de cet ouvrage, pour lequel les illustrations sont fondamentales, sur la pérennité des publications numériques, outre les problèmes juridiques posés. Un choix éditorial à un moment donné (le tout-numérique), reflet de l'enthousiasme technologique, n'équivaudra pas forcément au même choix dans les décennies à venir. Le fonds du débat est la pérennité d'un ouvrage, sujet au cœur de l'activité éditoriale d'aujourd'hui plus qu'hier. La seule solution pérenne serait le papier.

- Emanuele Santamato, *Dionigi il Politologo. "Parole" e "Fatti" nella Archeologia romana*

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication du manuscrit.

- Mireille Cebeillac, F Zevi, *Terzo seminario ostiense*

Ce manuscrit devra faire l'objet d'un second passage en conseil scientifique, après avoir été revu par les curateurs qui doivent s'assurer d'une meilleure homogénéité des textes.

- Mathilde Carrive Remployer, *recycler, restaurer : les autres vies des enduits fragmentaires*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit.

- Thibaud Lanfranchi, *Autour de la notion de Sacer*

Ce manuscrit devra faire l'objet d'un troisième passage en conseil scientifique.

- Ada Gabucci *Attraverso le Alpi e lungo il Po. Importazione e distribuzione di sigillate galliche nella Cisalpina*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit.

Histoire médiévale

- Ouvrage collectif dirigé par Serena Morelli, *Periferie finanziarie angioine*

Ce manuscrit devra faire l'objet d'un second passage en conseil scientifique.

- Arnaud Fossier, *Le bureau des âmes, Écritures et pratiques administratives de la Pénitencerie apostolique (XIII^e-XIV^e siècle)*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, après réduction à 1,5 million de signes.

- Simone Piazza, *Au zénith de la coupole. L'oculus romain dans l'art chrétien du Moyen Âge : architecture et contextes figuratifs*

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication du manuscrit.

Époques moderne et contemporaine

- Hugo Vermeren, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)* (second passage)

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit.

6. Audit sur la diffusion des publications des EFE

Il s'agit d'un premier exercice de réflexion commune pour les écoles françaises à l'étranger en matière de diffusion des publications.

Cette étude s'est déroulée dans un moment de crise de la diffusion des publications de sciences humaines et sociales en France. Beaucoup d'éditeurs scientifiques importants ont quitté l'AFPUD, ce qui a considérablement affaibli cette structure de diffusion. Dans ce contexte, l'AFPU-Diffusion tente de se reconstituer en alliant ses forces avec celle de FMSH-diffusion. Une convention a été signée en novembre entre les deux partenaires, elle prévoit notamment de mettre à disposition de tous les éditeurs diffusés un représentant dédié aux bibliothèques.

La mission d'audit avait deux objectifs : le premier était celui de dresser un état des lieux de la situation de la diffusion des publications des EFE. Le second était d'indiquer à la direction des perspectives à envisager.

Les EFE ont diverses pratiques de diffusion : l'EFA et l'EFR ont De Boccard pour diffuseur, pendant que la Casa de Velázquez et l'IFAO collaborent avec l'AFPU-D. L'EFEO s'auto-diffuse.

Les cibles principales des EFE sont les bibliothèques. Il convient de ne pas négliger toutefois les librairies. En tout état de cause, il faut une diffusion adaptée.

Une piste pourrait être de créer une micro-structure de diffusion articulée sur la SODIS pour la distribution (car on note que l'EFEO, l'IFAO et la CVZ ont déjà un chargé de diffusion). Un rendez-vous programmé prochainement avec la directrice de la SODIS permettra de considérer la faisabilité de cette piste.

Un autre enjeu est celui du site commun aux EFE. En effet, l'AERES en son temps préconisait un catalogue commun des éditions universitaires en France. Le site commun pourrait constituer une première étape. Le site commun permettrait un référencement commun, clé d'une diffusion efficace.

Ensuite, il convient de faire converger la politique numérique des EFE et de ne pas limiter les publications dans un modèle de diffusion papier, car, derrière l'idée de diffusion se cache une mutation technologique radicale des publications : à terme, le service des publications se transformera en plateforme éditoriale multi-support.

Enfin, lors de l'audit a émergé la question de la langue utilisée par les EFE. Il devient essentiel de publier en anglais.

La directrice de l'EFR remercie Richard Figuiet pour la production de ce document. La mission devait arriver à son terme en décembre 2016, le rapport a toutefois été rendu en septembre 2016. Depuis octobre 2016, Richard Figuiet est passé à mi-temps à la CVZ pour gérer le service des publications. Cette mise en synergie contribuera certainement à renforcer la mutualisation des pratiques en matière de publication et de diffusion.

S'ensuit un débat sur la position des diffuseurs respectifs. Les Classiques sont diffusés par l'AFPU-D donc l'EFR bénéficiera du représentant dédié aux bibliothèques. En revanche, pour ce qui concerne la capacité d'atteindre les bibliothèques à l'international, De Boccard remplit sa mission, notamment aux États-Unis. Le problème est le manque de transmission de données de De Boccard aux diffusés, à l'EFR en l'espèce. Par ailleurs, De Boccard limite la collaboration avec les librairies. Le responsable des publications estime qu'il conviendrait de limiter De Boccard à l'export (et notamment les États-Unis, le Brésil, ou encore le Japon où l'EFR a fort potentiel) tandis que l'AFPU-D conviendrait pour une diffusion en France.

Pour ce qui concerne la publication en anglais, le responsable des publications estime qu'il faudrait sélectionner les ouvrages qui pourraient faire l'objet d'une traduction en anglais, malgré le coût élevé pour la traduction.

Jean-Louis Ferrary indique que la traduction pourrait être assurée par une presse universitaire américaine (chargée en outre de la diffusion). Par ailleurs, une diffusion en anglais par presse universitaire américaine implique que le livre soit formaté d'une certaine manière (nombre de signes limité par volume, travail important de correction voire de réécriture, etc.). Enfin, le fait qu'un livre soit en anglais suffit-il pour qu'il soit correctement diffusé ?

La problématique de la langue de publication implique nécessairement ces questionnements. Certains membres du conseil scientifique insistent cependant sur l'importance de l'anglais, y compris dans la décision d'attribution de crédits par les directions des universités.

Le président du conseil scientifique demande si l'EFR a envisagé un accord avec une presse universitaire américaine. Il est répondu que l'EFEO a procédé à ce test. Le responsable des publications se renseignera sur la validité de l'essai.

En tout état de cause, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut retravailler les actes de colloques, afin qu'ils ne soient plus une juxtaposition de textes non retravaillés. Ce changement pourrait être insufflé par la mise en place d'une charte du livre collectif ainsi qu'un durcissement des règles de présentation des manuscrits présentés pour publication en conseil scientifique.

7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Parmi les conventions présentées, la directrice de l'EFR attire l'attention sur la convention de mise à disposition de Richard Figuié à mi-temps à la Casa de Velázquez ainsi que sur la convention de création du Fonds de dotation pour l'archéologique et le patrimoine en Méditerranée (ARPAMED), lequel a pour objet de soutenir des projets archéologiques innovants. Après un rendez-vous avec les directeurs des EFE le 7 décembre 2016, la directrice de l'EFR indique qu'une fiche de candidature aux appels du fond sera diffusée par l'intermédiaire des EFE et des laboratoires. Les sommes versées au titre de ce fonds sont déductibles des impôts, les fondateurs espèrent donc attirer de potentiels mécènes dans le futur.

8. Questions diverses

Les prochains conseils scientifiques de l'EFR pour 2017 auront lieu les 30 mars 2017, 15 juin 2017 (à Rome) et 23 novembre 2017.

Le président du conseil scientifique indique que l'Institut organise une manifestation scientifique le 26 janvier 2017, et l'EFR est invitée à y participer en tant qu'établissement de recherche implanté en Italie.

Enfin, Paolo Camarosano dispense un mot de solidarité pour les personnes victimes des multiples tremblements de terre en Italie.

La séance est close à 12h30.